

Dijon, le 27 novembre 2014

Communiqué de presse

Fonds européens FEDER et FSE* : plus de 223 millions d'euros pour les projets bourguignons

La Commission européenne a approuvé, mercredi 26 novembre, le programme opérationnel (PO) des fonds européens FEDER et FSE porté par la région Bourgogne pour la période 2014-2020. Ce document fixe les conditions d'octroi des subventions européennes aux porteurs de projets.

Depuis 1^{er} janvier 2014, l'Etat a confié aux régions la gestion de la quasi-totalité des fonds européens en France. La région Bourgogne, en tant qu'autorité de gestion, a préparé et piloté le programme qui vient d'être adopté par la Commission européenne. Il est issu d'un important travail collaboratif avec les acteurs bourguignons (collectivités, entreprises, associations...).

D'un montant de **183,5 millions d'euros**, l'**enveloppe FEDER** permettra de financer des projets dans les domaines de la recherche et de l'innovation, des technologies de l'information et de la communication, des projets urbains, des énergies renouvelables et de la biodiversité, en faveur de la compétitivité des PME bourguignonnes et d'une économie à faible carbone.

Les **40,19 millions d'euros du FSE** financeront quant à eux des projets pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, la formation professionnelle tout au long de la vie et l'apprentissage.

Le lancement officiel du programme opérationnel bourguignon aura lieu prochainement avec les acteurs concernés. Il sera l'occasion pour les bénéficiaires potentiels de fonds européens de connaître les financements proposés.

* FEDER : fonds européen de développement régional
FSE : fonds social européen